

DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UN CLAIM MINIER DANS UN TERRITOIRE ARPENTÉ

Conformément au paragraphe 24(1) du *Règlement sur les aliénations minières et les baux miniers*, MR 64/92

Je soussigné(e) (demandeur)
 résidant au (adresse)
 Ville Province Code postal
 No de téléphone No de télécopieur Courriel

déclare que :

- J'ai 18 ans ou plus et suis titulaire du permis de prospection valide no .
- Je demande par la présente à enregistrer un claim minier, nommé et comptant hectares dans le territoire arpenté situé sur les terres décrites ci-dessous :

subdivision légale ou ¼	<input type="text"/>	section	<input type="text"/>	township	<input type="text"/>	rang	<input type="text"/>	EMP/OMP
subdivision légale ou ¼	<input type="text"/>	section	<input type="text"/>	township	<input type="text"/>	rang	<input type="text"/>	EMP/OMP
subdivision légale ou ¼	<input type="text"/>	section	<input type="text"/>	township	<input type="text"/>	rang	<input type="text"/>	EMP/OMP
subdivision légale ou ¼	<input type="text"/>	section	<input type="text"/>	township	<input type="text"/>	rang	<input type="text"/>	EMP/OMP

Cela comprend-il toutes les emprises routières situées dans le claim ou le longeant?

Cochez l'une des cases suivantes.

Oui Non

- Conformément au règlement, un plan est joint à la présente.
- Pour autant que je sache, le jalonnement est autorisé sur le bien-fonds situé dans le périmètre de ce claim minier, selon les termes de l'article 161 de la *Loi sur les mines et les minéraux*, et ce bien-fonds n'a fait l'objet d'aucune amélioration, à l'exception de celles indiquées dans la présente.

- Des droits non remboursables de 67 \$ doivent accompagner cette demande. (Veuillez libeller le chèque à l'ordre du **ministre des Finances du Manitoba**.)

Remplissez la section suivante si vous désirez enregistrer le claim à un nom différent de celui du demandeur :

Je demande que ce claim soit enregistré au nom de :

Adresse
 Ville Province Code postal
 Téléphone Télécopieur

Si le titulaire ne réside pas au Manitoba, le nom et l'adresse de son représentant résidant dans la province doivent être donnés ci-dessous.

Représentant dans la province
 Ville Province **MANITOBA** Code postal
 No de téléphone No de télécopieur

Le demandeur DOIT apposer sa signature ci-dessous :

Date Demandeur

NOTA 1. Quiconque fait une fausse déclaration sur ce document commet une infraction en vertu de la *Loi sur les mines et les minéraux*.

2. Si le titulaire est une corporation, cette dernière doit être enregistrée pour faire affaire au Manitoba.

La demande doit être déposée à l'un des bureaux du registre minier suivants :

WINNIPEG
 1395, avenue Ellice
 Unité 360
 WINNIPEG (Manitoba)
 R3G 3P2
 Tél. : (204) 945-6527
 Téléc. : (204) 948-2578

FLIN FLON
 Édifice Barrow
 143, rue Main, bureau 201
 FLIN FLON (Manitoba)
 R8A 1K2
 Tél. : (204) 687-1630
 Téléc. : (204) 687-1634

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

No du chèque/reçu _____
 Montant du chèque _____
 Payeur _____
 No du claim _____

CASH STAMP